

CONSEIL DES HABITANTS DE MANCEY

Compte rendu du 3 juillet 2018

16 participants / 16 excusés

Lyne SION introduit l'assemblée du jour et gère les débats.

• Dossier Voierie – Eric Villevière

- Pose d'un miroir au carrefour « Rue de la Fontaine/Route du Col des chèvres » :

Madame le Maire ayant confirmé l'impossibilité de poser un miroir sans modifier la circulation (pose d'un stop en haut de la rue de la Fontaine), la Commission Voierie a étudié les autres possibilités : le CH, n'a quant à lui, aucune autorité ni légitimité pour le faire ; en revanche un particulier peut le faire à titre individuel. Eric a rappelé les conditions précises d'une telle initiative : justifier de son utilité et obtenir une autorisation de la municipalité (afin de prévenir tout risque de gêne sur la voie publique). Il a été rappelé à cette occasion que les maires détiennent les pouvoirs de police au sein de leur commune.

En outre si le miroir est posé sur une autre propriété privée, le propriétaire de celle-ci doit donner son accord.

Après étude, il s'avère que la personne qui peut faire cette demande est Jean-Christophe Dupuis, propriétaire de la maison qui se situe en haut et à gauche de la rue de la Fontaine.

Décision : le CH a voté le principe de soutenir cette démarche.

- Sécurité routière au sein des quatre hameaux

Si la pose d'un miroir est une solution pragmatique, propre à améliorer la visibilité de tous les automobilistes et motocyclistes qui remontent la rue de la Fontaine, elle ne résoudra pas tout, notamment la vitesse des véhicules sur la départementale et le fait que le carrefour de la rue de la Fontaine n'est quasiment pas décelable par les automobilistes descendant la départementale : des propositions ont été émises comme la pose d'un feu clignotant sur le panneau « croisement », l'installation de bornes rouges et blanches pour mieux signaler l'intersection, l'installation d'un panneau pédagogique incitant les automobilistes à se conformer à la limitation de vitesse, etc.

Au cours de la discussion, plusieurs habitants ont signalé d'autres points de vigilance dans les différents hameaux de la commune, notamment, mais pas seulement, le croisement du chemin du cimetière avec la route de Corlay. Le débat s'est donc élargi à l'ensemble de la commune.

Décision du CH :

- Informer madame le Maire et les conseillers municipaux du soutien du CH à la démarche de pose d'un miroir à titre privé au carrefour Rue de la Fontaine/Route du Col des chèvres ;
- Organiser d'ici la mi-septembre, dans chaque hameau, des réunions d'habitants pour recueillir leur avis et leurs suggestions en matière de sécurité ;
- Proposer la création d'un groupe de travail mixte (CM/CH) pour coconstruire ensemble des solutions visant à renforcer la sécurité routière dans nos villages, notamment à partir des suggestions des habitants.

• Dossier RPI – Lionel Badot

De nombreux parents d'élèves et leurs municipalités se sont mobilisés pendant des années pour optimiser l'organisation des salles de classe au sein du RPI dans l'intérêt premier des enfants. Beaucoup ont été déçus, découragés, encore dernièrement par le refus d'un maire du RPI de grouper les classes de maternelle à Mancey. De plus, beaucoup de personnes qui se sont impliquées n'ont plus d'enfants scolarisés et sont moins directement concernées. Pourtant il reste à faire : isolement des enseignants, multiplication des trajets pour les enfants, pas de mutualisation des moyens matériels et des cantines, etc.

Lionel propose de solliciter les parents des trois villages (Boyer, Mancey, Jugy) à la rentrée afin de valider leurs besoins et leur intérêt à travailler sur ces questions. Si c'est le cas, un groupe de travail pourra se mettre en place pour redémarrer une action.

Décision du CH :

- Constitution d'un groupe de travail au sein du CH pour initier cette démarche : Lionel Badot, Claire Chapuis, Anne Morin (d'autres personnes pouvant s'y joindre sur simple demande)
- Organisation d'une réunion avec les parents du RPI en septembre via l'association des Petits Loustics.

• **Participation des habitants à la vie de notre commune à travers le CH**

Le CH est une structure nouvelle dans le paysage de la démocratie locale, il peut susciter des interrogations, des craintes, voire être perçu comme un organe d'opposition, une lubie de bobos, un club de mécontents ou de joyeux utopistes redécouvrant l'eau tiède.

Il n'est rien de tout cela, ses objectifs ont été rappelés à son début (Cf. CR du 15/11/2016) :

- Favoriser l'émergence d'une assemblée spontanée, indépendante, en dehors de toute appartenance et de tout clivage.
- Concrètement, il s'agit de donner (faciliter) la parole à ceux qui le souhaitent, d'accepter le débat constructif dans l'intérêt commun en lien avec les élus.
- Ce peut être un moyen de consolider les liens entre les habitants et développer l'esprit d'entraide....
- mais aussi de se faire entendre au-delà de la commune

Décision du CH :

Un groupe de travail est constitué pour réfléchir aux différents moyens permettant à tous ceux qui le souhaitent de participer (Suzanne Buathier, Josiane et Pierre Zarka, Eric Villevière).

Le groupe est ouvert à tous : ses membres communiqueront les dates de réunion pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'exprimer oralement ou par mail.

• **Renouvellement du Collectif de coordination**

Pour mémoire le collectif de coordination s'était renouvelé le 30 janvier dernier. Il est composé de six membres permanents (Suzanne Buathier, Françoise Labaune, Jean Daniel Maréchal, Georges Sion, Eric Villevière et Pierre Zarka) + deux membres « tournants » : le(la) modérateur(trice) et le(la) secrétaire du jour. Ce collectif a pour fonction d'organiser matériellement les réunions du CH (salle de réunion, convocations, pot de l'amitié, etc.), d'accompagner les groupes de travail s'il y a lieu, de relire les CR et de faire des propositions au CH. Il est renouvelable par tiers tous les 6 mois afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Compte tenu du nombre d'excusés (16) le renouvellement prévu ce jour a été reporté à la réunion de septembre. Les personnes qui d'ores et déjà sont intéressées peuvent se faire connaître.

• **Groupe Solidarité – Suzanne Buathier**

La constitution d'un groupe de travail sur les solidarités, notamment au bénéfice des personnes âgées de notre commune, a déjà été évoqué. Suzanne a rappelé l'importance des aînés dans notre société et les nombreuses difficultés auxquelles ils ont à faire face. Un appel aux volontaires pour travailler sur cette problématique et émettre des propositions sera fait à la réunion de septembre.

Nous rappelons l'existence de boîtes aux lettres par hameau qui vous permettent de dire ce que vous souhaitez voir traiter par le Conseil d'Habitants : chez Renée et Robert Leboeuf à Charmes ; Anne et Gérard Morin à Dulphey ; Lyne et Georges Sion au Bourg.

Adresse email du CH : habitants@mancey.fr

**Prochain Conseil de Habitants de Mancey :
Mardi 18 septembre 2018 à 20H30 - Salle des Fêtes de Mancey**

**Modérateur : Pierre Zarka/Robert Leboeuf
Secrétaire : Lionel Badot**

L'ordre du jour sera précisé lors de l'invitation envoyée début septembre.